



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2025\_035

L'an deux mille vingt-cinq, le **10 Avril** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Londinières.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Taxes 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 22

Absents :

Absents excusés : 12

Pouvoirs : 0  
Votants : 22

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Régine Martel

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs excusé, Mme BRETON Charlyne
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc Abs excusé
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne Abs excusée, M. DUPUIS François Abs excusé
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs excusé, M. ROBIN Emmanuel
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie Abs excusé, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs excusée, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELIER Nathalie Abs excusée
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David Abs excusé
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé Abs excusé, M Nénot Cédric
PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine Abs excusée
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc Abs excusé
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier, M. TAFFIN Guy

Le conseil communautaire délibère sur les taux des taxes locales et les fixe comme suit :

- Foncier bâti : 0.602%
- Foncier non bâti : 1.24%
- Taxe habitation additionnelle : 1.37%
- Cotisation foncière entreprise : 0.689%
- Taxes des ordures ménagères : 13%
- Taux fiscalité prof zone : 18.52%

Pour extrait conforme, la Présidente,  
BILOQUET Armelle

